MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

PLAN DE PRÉVENTION NON AU HARCÈLEMENT

Année Scolaire 2023-2024

Edition du 16/02/2024

0672087E - GROUPE SCOLAIRE L'ILL AU RHIN

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉSENTATION DU PLAN DE PRÉVENTION

Permettre à chaque enfant et adolescent d'évoluer dans un environnement scolaire épanouissant est une exigence absolue, qui nous engage collectivement au sein de l'École.
Il appartient en effet à chacun, élèves, familles, personnels des écoles et établissements, de veiller et d'**agir afin que chaque élève puisse se sentir bien et en sécurité, au sein de l'institution scolaire et au-delà.**

Le programme Phare est une démarche de prévention systémique qui engage toute la communauté éducative.
Il permet à chaque école et chaque établissement scolaire de se doter d'un plan de prévention et d'un protocole traitement du harcèlement entre élèves.

Ce plan de prévention est le reflet de la politique de prévention conduite par le ministère pour améliorer le climat scolaire et le bien-être de tous nos élèves.

Il recense toutes les actions menées par l'école ou l'établissement à la date de son édition. Le directeur d'école ou chef d'établissement le fera évoluer tout au long de l'année de l'année pour tenir compte des actions engagées.

LE NIVEAU DE LABELLISATION

Le label Phare **niveau - en cours de labellisation** est attribué à **0672087E - GROUPE SCOLAIRE L'ILL AU RHIN** pour l'année scolaire **2023-2024**
Ce niveau de labellisation a été pris en compte le **16/02/2024** par **Ravier Sophie**

Le programme Phare se compose de trois niveaux :
niveau 1 - engagement
niveau 2 - approfondissement
niveau 3 - expertise

Les écoles élémentaires, collèges et lycées publics doivent obligatoirement atteindre le niveau 1. Le niveau de labellisation sera évalué chaque fin d'année.

LA GRILLE DE LABELLISATION

PHARE NIVEAU 1 - ENGAGEMENT

Équipe ressource identifiée
Protocole de prise en charge formalisé
10 h d'apprentissage dispensées
Équipe ambassadeurs élèves formée
Participation à 1 temps fort
Ateliers de sensibilisation des personnels organisés
Ateliers de sensibilisation des parents organisés

PHARE NIVEAU 2 - APPROFONDISSEMENT

Participation à 2 temps forts

PHARE NIVEAU 3 - EXPERTISE

Un ou des formateurs identifiés dans l'équipe ressource
Participation à 3 temps forts
Tous les personnels formés
Équipe ambassadeurs parents formée
Diagnostic climat scolaire organisé

L'EQUIPE RESSOURCE

Une équipe pluricatégorielle sensibilisée aux phénomènes de harcèlement, familiarisée aux outils pédagogiques et éducatifs et formée au traitement des situations est constituée.

Cette équipe reçoit une formation complète sur les problématiques de harcèlement et de cyber harcèlement, au plan scientifique, juridique et psychologique. Elle est formée en particulier à anticiper, à prendre en charge et à résoudre toutes les situations de harcèlement. Elle s'acculture avec l'écosystème de cette politique publique, à la maîtrise des circuits institutionnels, au maillage partenarial et au plan de prévention académique.

L'équipe ressource est constituée par l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale **Franck ARDOUIN**

LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE RESSOURCE

Nom	Prénom	Fonction	Equipe	Ayant suivi la formation
BAUMANN	Guy	Psychologue scolaire	Circonscription	
FUCHS	Catherine	Maître E	Circonscription	
KLOTZ	Marie-Pierre		Circonscription	
WINDHEISER	Christophe		Circonscription	

LE PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

Le protocole de prise en charge des situations de harcèlement entre élèves constitue **l'expression écrite de l'organisation prévue** par l'école ou le collège en cas de suspicion de harcèlement ou de harcèlement avéré.

Ce document décrit **la stratégie collective retenue par l'équipe ressource** sous la direction du directeur, inspecteur de l'éducation nationale ou principal, et en détails les différentes étapes du processus de traitement en indiquant ce qu'il convient de faire.

Aucun protocole ajouté

LA JOURNÉE NON AU HARCÈLEMENT

Chaque 1er jeudi du mois de novembre, se déroule la journée nationale de mobilisation pour prévenir et lutter contre le harcèlement entre élèves.

Cette journée est l'occasion pour les communautés scolaires et leurs différents partenaires d'**organiser diverses manifestations,** sous différentes formes, au sein de l'unité éducative ou plus largement à l'échelle locale.

Date de la journée	09/11/2023
Action(s)	
Sensibilisation des élèves	
Passation du questionnaire d'auto évaluation	
Niveau(x) concerné(s)	
CP	
CE1	
CE2	
CM1	
CM2	
Nombre d'adultes impliqués	12
Nombre d'élèves impliqués	276
Nombre de classes impliquées	11

LE SAFER INTERNET DAY

Le Safer Internet Day, journée internationale pour un Internet plus sûr, est un rendez-vous déployé chaque année dans près de 150 pays et est devenu **une fenêtre annuelle de diffusion de messages de prévention et de valorisation de pratiques innovantes concernant les usages numériques des jeunes partout dans le monde.**

Cet événement se déroule **sur tout le mois de février.** Les kits de sensibilisation clé en main sont disponibles sur la plateforme Phare.

Date de la journée	06/02/2024
Action(s)	
Sensibilisation des élèves aux thèmes de la sécurité sur Internet en classe ou dans l'école ou le collège	
Niveau(x) concerné(s)	
CM2	
Nombre d'adultes impliqués	2
Nombre d'élèves impliqués	49
Nombre de classes impliquées	2

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXES NATIONALES

REPÉRER, SIGNALER ET TRAITER LES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

SITUATION D'INTIMIDATION, DE HARCÈLEMENT OU DE CYBERHARCÈLEMENT

INTERLOCUTEURS DE PROXIMITÉ

- **directeur d'école** ou **chef d'établissement**
- **collégiens ou lycéens ambassadeurs Phare**
- **équipe ressource Phare** formée à la prise en charge des situations de harcèlement :

  professeurs, psychologues de l'éducation nationale, infirmiers, conseillers principaux d'éducation, etc.

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

AUTRES CANAUX DE SIGNALEMENT POSSIBLES

- Numéro d'appel national **3018** — n° vert et appli pour les situations de harcèlement et de cyberharcèlement
- Lignes téléphoniques académiques : consultables sur education.gouv.fr
- Autres canaux : Faits établissement, courriers, etc.

Saisie dans l'application Stop harcèlement

Transmission aux référents académiques et référents départementaux harcèlement

En cas de situation d'urgence ou complexe, appui possible :
- du **réseau départemental d'intervention,** en relation avec le Carré régalien académique ;
- de la **mission chargée de la prévention des violences en milieu scolaire** (MPVMS).

Prise de contact

Avec la famille de l'élève cible

Avec le directeur d'école et l'inspecteur de l'éducation nationale (1er degré) ou le chef d'établissement (2d degré)

- **Mise en place du protocole de TRAITEMENT DE LA SITUATION.**
- **SUIVI dans la durée.**
- **RÉSOLUTION de la situation.**

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcelement.education.gouv.fr

© ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

QUE FAIRE FACE À UNE SITUATION DE CYBERHARCÈLEMENT ?

ÉLÈVES

Je suis la cible des attaques

- **Je ne réponds pas** aux commentaires
- **Je me déconnecte** de tous mes comptes
- **Je conserve** toutes les preuves
- **Je signale**
- **Je ne reste pas seul**

Je suis témoin des attaques

- **Je supprime** la photo ou le SMS
- **Je ne fais pas de commentaires**
- **Je signale**
- **Je soutiens la victime**

EN PARLER avec des personnes de confiance

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Plateforme nationale pour le harcèlement et le cyberharcèlement :

Service et appel gratuits - Numéro d'appel national

3018

FAMILLE/PARENTS DE LA VICTIME

- **Rassurer son enfant,** être à son écoute, l'éloigner d'Internet
- **Recueillir, garder des preuves,** faire des captures d'écran, enregistrer les courriels
- **Effectuer un signalement** sur le réseau social, demander le retrait des contenus au 3018
- **Porter plainte** si cela s'avère nécessaire

PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

Vis-à-vis de l'élève victime

- **Appliquer le protocole** de prise en charge des victimes de harcèlement
- **Recevoir la victime,** ne pas la laisser seule. La soutenir, la rassurer, la mettre en confiance
- **Recueillir, garder des preuves,** faire des captures d'écran, enregistrer les courriels
- **Informer, recevoir et accompagner** la famille dans ses démarches

Vis-à-vis de l'auteur

- **Recevoir l'auteur** s'il est identifié
- **Effectuer une remontée** d'incident
- **Prévenir** ses parents
- **Engager une procédure** disciplinaire
- **Signaler le délit** au procureur de la République

PRÉVENIR LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT
Ne pas agir seul

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcelement.education.gouv.fr

© ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - octobre 2023

Plan de prévention édité le **16/02/2024**
Responsable de la publication : **Sophie RAVIER**